

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI PAR EQUIPES DE CHATEL BADMINTON.

Samedi 14 janvier 2023 14H00 à 1h00

Ces horaires pourront varier en fonction du nombre de joueurs inscrits

Article 1 : Modalités d'inscription :

Le tournoi est ouvert aux minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans des séries N2,N3,R4,R5,R6,D7,D8,D9,P10,P11,P12,NC inscrits pour la saison 2022-2023 dans un club affilié à la Fédération Française de Badminton. Une vérification sera faite sur Internet avant le tirage au sort.

Les classements pris en compte ainsi que le CPPH, permettant d'établir une hiérarchie pour des classements identiques, seront ceux du **09/01/2023**

Article 2 : Arbitrage et juge arbitrage :

Le juge arbitre du tournoi est Véronique MARESCA de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Les matchs seront en auto arbitrage durant l'ensemble du tournoi. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre qui désignera, si possible, un arbitre en cas de litige.

Seuls les capitaines d'équipe pourront porter réclamation auprès de la table de marque ou du Juge Arbitre.

Article 3 : Comité d'organisation et lieux

Le tournoi par équipe est organisé par Châtel Badminton. Il est autorisé par la FFBaD et son numéro d'autorisation est La compétition a lieu dans la Halle des Sports boulevard Desaix - 63140 Châtel-Guyon sur 7 terrains.

Article 4 : Format de la compétition : par équipe

La compétition sera un tournoi par équipes de 4 à 6 joueurs. Chaque équipe sera constituée au minimum de 2 hommes et 2 femmes. Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents. Chaque équipe désignera un capitaine. Les rencontres seront composées de quatre matchs : un double homme, un double dame et deux mixtes. Chaque joueur disputera au maximum un double et un mixte, soit deux matchs par rencontre. L'ordre des matchs privilégié sera DH, DD, MX1, MX2.

Un classement général pour chaque série sera établi à la fin de la compétition.

Le nombre maximum de matchs est fixé à 160.

Article 5 : Séries

La somme des points (double et mixte) de chaque joueur qui déterminera la force de l'équipe.

Le meilleur classement de double ou mixte parmi tous les joueurs de l'équipe déterminera la série dans laquelle sera affectée l'équipe.

Les équipes seront réparties dans des séries différentes.

Le comité d'organisation se réserve le droit scinder des séries en deux en fonction des classements en cas d'inscriptions excessives dans une série et de regrouper deux séries en cas de faible nombre d'inscription dans une série.

Article 6 : Valeur des mixtes

La moyenne des classements de mixte des joueurs du mixte 1 devra être supérieure ou égale à celle des joueurs du mixte 2. Les valeurs des mixtes seront calculées à l'aide du tableau ci-dessous.

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement en double mixte.

| | | | |
|----|-----------|-----|----------|
| N2 | 12 points | D8 | 6 points |
| N3 | 11 points | D9 | 5 points |
| R4 | 10 points | P10 | 4 points |
| R5 | 9 points | P11 | 3 points |
| R6 | 8 points | P12 | 2 points |
| D7 | 7 points | NC | 1 point |

Article 7 : Attribution des points :

| | | |
|---------------|--------------------|----------|
| Par match | Victoire | 1 points |
| | Défaite ou Forfait | 0 point |
| Par rencontre | Victoire | 2 points |
| | Egalité | 1 point |
| | Défaite ou Forfait | 0 point |

Article 8 : Forfait d'un joueur en cours de tournoi

Un joueur blessé en cours de tournoi fera constater sa blessure par le Juge Arbitre.

Dans un esprit de convivialité, le Juge Arbitre pourra autoriser le remplacement du joueur par un joueur non inscrit présent dans la salle répondant aux critères d'inscription ou par le transfert d'un joueur d'une autre équipe (avec accord des capitaines et des joueurs concernés). Le remplacement sera effectif jusqu'à la fin du tournoi.

Si le remplacement du joueur blessé n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, un match forfait sera comptabilisé pour chaque double ou mixte non disputé.

Article 9 : Remise des compositions d'équipe

Les capitaines remettront leur composition d'équipe 30 minutes avant le premier match de leur équipe.

Article 10 : Modalités d'inscription :

Le montant des frais d'inscription est fixé à 72€ par équipe. Paiement de préférence sur Badnet ou par chèque à la table de marque le jour du tournoi.

Prévoir un chèque unique par équipe (gain de temps). Le paiement en espèces reste possible (prévoir l'appoint). La date limite d'inscription est fixée au **samedi 07 janvier 2023**. Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée uniquement sur badnet :

Aucune inscription, en cas de désistement, ne sera remboursée après la constitution des tableaux, sauf motif dûment annoncé et justifié.

Article 11 : Têtes de série et tirage au sort :

Le tirage au sort sera effectué le **lundi 09 janvier 2023**. Il n'y aura pas de têtes de série.

Article 12 : Echancier :

Toutes les équipes sont convoquées à 14h00. L'échancier du tournoi, affiché le jour de la compétition, est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement de la soirée. Par conséquent, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif.

Dès leur arrivée, les capitaines d'équipe devront faire pointer tous les joueurs présents auprès de la table de marque. Si un joueur doit quitter la salle, il devra en informer le Juge Arbitre et la table de marque.

Les joueurs disposeront de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour débiter la rencontre. Le test des volants sera effectué dès l'arrivée sur le terrain. Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.

Article 13 : Fautes et let :

Un volant touchant un obstacle sera considéré faute durant l'échange. Il sera remis une fois au service.

Article 14 : Tenue vestimentaire et volants

Une tenue de badminton (maillot et short ou jupe pour les filles), conforme au RGC de la FFBaD en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries.

Tous les matchs se joueront avec des volants en plumes et seront à la charge partagée des joueurs. En cas de litige, le volant officiel sera celui en vente dans la salle, à savoir le **RSL Tourney 3**.

Article 15 : Récompenses :

Sous forme de lots ou bons cadeaux.

Article 16 : Responsabilités :

Les joueurs seront priés de respecter la propreté des tribunes, de la salle et des vestiaires.

Le comité d'organisation ne sera pas tenu pour responsable de vols, perte ou accident pouvant intervenir pendant le tournoi, y compris sur le parking du gymnase.

Article 17 : Adoption du règlement :

L'inscription et la participation au tournoi supposent l'entière acceptation du présent règlement. Celui-ci sera lisible à proximité des tableaux d'affichage et disponible à la table de marque.

Le règlement fédéral sera appliqué pour tout point non cité ci-dessus.